



VICHY COMMUNAUTÉ

BUDGET PRIMITIF 2019

Conformément aux articles L.2313 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté informe la population que le budget primitif 2019, voté par le Conseil Communautaire le 28 mars 2019, peut être consulté dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 9 place Charles de Gaulle à Vichy, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ainsi que dans les mairies des communes membres de la Communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture.

En outre, les données synthétiques sur la situation financière de la Communauté d'agglomération sont portées à la connaissance de la population conformément à l'article L.2313 du CGCT.

DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE

Budget principal		valeurs BP	Valeurs
01 - Dépenses réelles de fonctionnement/population		53 744 141,21	599,37
02 - Produit des impositions directes/population	C/73 -739	41 336 686,48	461,00
03 - Recettes réelles de fonctionnement/population		61 637 482,92	687,40
04 - Dépenses d'équipement brut/population	sans RAR	14 815 507,39	165,23
05 - Encours de dette/population		50 309 130,52	561,06
06 - Dotation Globale de Fct/population	C74	8 756 128,00	97,65
07 - Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fct		18 699 181,36	34,79%
08 - Coefficient d'intégration fiscale			0,378557
09 - Dépenses de fct réelles et remboursement de la dette en capital / recettes de fct	c/1641+ c/1643	4 682 698,38	94,79%
10 - Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fct			24,04%
11 - Encours de la Dette/recettes réelles de fct			81,62%